

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS
DU
SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE MEURTHE-ET-MOSELLE**



REVUE D'INFORMATIONS OFFICIELLES

N° 112– ÉDITION DU 6 MARS 2018

SDIS de Meurthe-et-Moselle – 27a rue du Cardinal Mathieu – CS 14305 – 54043 NANCY CEDEX

Tél. 03 83 41 18 00 – Fax. 03 83 41 18 59

www.sdis54.fr

Dépôt légal 1297

- Édition du 6 mars 2018-

SOMMAIRE

1 – Décisions du Bureau Conseil d'Administration

Bureau du conseil d'administration du 26 février 2018

- DÉLIBÉRATION N° D2018_012 Approbation du procès-verbal du bureau du conseil d'administration du 25 janvier 2018
- DÉLIBÉRATION N° D2018_013 Participation aux frais d'intervention des sociétés ou associations de télésurveillance et de téléassistance - Précisions apportées à la délibération n°D2016-017 du 26 février 2016 relative à la facturation des interventions non urgentes et non rattachées aux missions des SDIS
- DÉLIBÉRATION N° D2018_014 Autorisation d'ester en justice - Protection fonctionnelle
- DÉLIBÉRATION N° D2018_015 Autorisation de lancement d'un protocole transactionnel. Affaire X
- DÉLIBÉRATION N° D2018_016 Constitution d'un groupement de commandes
- DÉLIBÉRATION N° D2018_017 Autorisation de signature d'avenants à des marchés publics.
- DÉLIBÉRATION N° D2018_018 Autorisation de signature de deux avenants de renouvellement aux contrats de location des Centres de Première Intervention intégrés (CPI) de Richardménil et Blénod-lès-Toul
- DÉLIBÉRATION N° D2018_019 Sorties de l'actif
- DÉLIBÉRATION N° D2018_020 Autorisation de signature d'une convention avec le SDIS 57 relative à l'organisation du concours pour l'accès au grade de Caporal.
- DÉLIBÉRATION N° D2018_021 Autorisation de signature de marchés publics

2– Arrêtés règlementaires

- Arrêté SDIS n°DIRE 2018-1 modifiant la composition du comité technique commun SPP-PATS du SDIS de Meurthe-et-Moselle et abrogeant l'arrêté n°2017-1531 du 4 mai 2017

- Arrêté SDIS n°DIRE 2018-2 modifiant la composition du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail du SDIS de Meurthe-et-Moselle et abrogeant l'arrêté n°2017-2346 du 3 juillet 2017

- Arrêté SDIS n°DIRE 2018-3 modifiant la composition du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires du service départemental d'incendie et de secours de Meurthe-et-Moselle et abrogeant l'arrêté n°2017-1546 du 4 mai 2017

- Arrêté n°18-1 fixant la liste des infirmiers habilités à mettre en œuvre les protocoles infirmiers de soins d'urgence

DÉCISIONS DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Du 26 FÉVRIER 2018



SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE MEURTHE-ET-MOSELLE

RÉUNION du 26 FÉVRIER 2018

DÉLIBÉRATION N° D2018_012 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 25 JANVIER 2018

Le Bureau du conseil d'administration,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- **adopte** le procès-verbal du bureau du conseil d'administration du 25 janvier 2018.

DÉLIBÉRATION N° D2018_013 PARTICIPATION AUX FRAIS D'INTERVENTION DES SOCIÉTÉS OU ASSOCIATIONS DE TÉLÉSURVEILLANCE ET DE TÉLÉASSISTANCE - PRÉCISIONS APPORTÉES À LA DÉLIBÉRATION N°D2016-017 DU 26 FÉVRIER 2016 RELATIVE À LA FACTURATION DES INTERVENTIONS NON URGENTES ET NON RATTACHÉES AUX MISSIONS DES SDIS

Le Bureau du conseil d'administration,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.1424-42,

Vu la délibération du conseil d'administration n°D2016-017 du 25 février 2016,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- **complète**, pour ce qui concerne le forfait facturé aux sociétés ou associations de télésurveillance et téléassistance, la délibération du 25 février 2016 relative à la facturation des interventions non urgentes et non rattachées aux missions du SDIS, des interventions pour lesquelles un texte prévoit un droit au remboursement, des mises à disposition de matériel et de services de sécurité,

- **décide** l'application du forfait, tel que fixé dans la délibération du 25 février 2016, lorsqu'une société ou association de télésurveillance ou de téléassistance sollicite le SDIS pour un déclenchement d'alarme et qu'il s'avère qu'il n'y a pas de sinistre (aucune intervention des sapeurs-pompiers) ou que l'état de la victime ne justifie pas l'intervention des sapeurs-pompiers.

Ce forfait s'applique à la société ou association de télésurveillance ou de téléassistance même si la demande transite par un autre service (SAMU, ...).

DÉLIBÉRATION N° D2018_014 AUTORISATION D'ESTER EN JUSTICE - PROTECTION FONCTIONNELLE

Le Bureau du conseil d'administration,

Vu l'article L.1424-30 du code général des collectivités territoriales,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- **autorise** son Président à ester en justice devant le Tribunal Correctionnel de Nancy dans l'affaire SDIS-X-X-X/X (Veuve X) et dans l'affaire SDIS-X-X/X et à assurer la protection fonctionnelle des agents victimes,

- **autorise** le service départemental d'incendie et de secours à mandater le Cabinet d'Avocats LAGRANGE-PHILIPPOT-CLEMENT-ZILLIG-VAUTRIN afin de représenter et conseiller l'établissement et ses agents dans ces deux affaires,

- **autorise** son Président à liquider les avoirs et soldes d'honoraires de l'avocat,

- **autorise** le service départemental d'incendie et de secours à faire procéder aux différentes voies d'exécution nécessaires.

DÉLIBÉRATION N° D2018_015 AUTORISATION DE LANCEMENT D'UN PROTOCOLE TRANSACTIONNEL. AFFAIRE X

Le Bureau du conseil d'administration,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- **autorise** son président à lancer des négociations en vue de la rédaction d'un protocole transactionnel avec Monsieur X dans le cadre de son projet de fin de carrière.

DÉLIBÉRATION N° D2018_016 CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES

Le Bureau du conseil d'administration,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- **approuve** la constitution d'un groupement de commandes entre les SDIS de la région Grand Est à savoir les SDIS des Ardennes, de l'Aube, de la Marne, de la Haute-Marne, de la Meuse, de la Moselle, du Bas-Rhin, du Haut-Rhin, des Vosges et de Meurthe-et- Moselle, dont le périmètre porte sur tous les segments d'achats relevant de la compétence des SDIS ;

- **adopte** la convention de groupement de commandes en 13 articles et deux annexes, telle qu'annexée à la présente délibération ;

- **autorise** son Président à signer ladite convention.

DÉLIBÉRATION N° D2018_017 AUTORISATION DE SIGNATURE D'AVENANTS À DES MARCHÉS PUBLICS.

Le Bureau du conseil d'administration,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- **autorise** son Président à signer l'avenant n°1 au marché n°54-16-17 relatif à la fourniture et pose de pneumatiques attribué à la société CONTITRADE FRANCE rédigé comme joint en annexe.

DÉLIBÉRATION N° D2018_018 AUTORISATION DE SIGNATURE DE DEUX AVENANTS DE RENOUVELLEMENT AUX CONTRATS DE LOCATION DES CENTRES DE PREMIÈRE INTERVENTION INTÉGRÉS (CPII) DE RICHARDMÉNIL ET BLÉNOD-LÈS-TOUL

Le Bureau du conseil d'administration,

Vu la délibération du bureau du conseil d'administration du 7 mars 2012,

Vu la délibération du bureau du conseil d'administration du 4 avril 2012,

Vu la délibération n°2015-002 du bureau du conseil d'administration du 14 janvier 2015,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- **adopte** les avenants aux contrats de location des Centres de première intervention intégré de Richardménil et Blénod-lès-Toul conclus avec les communes tels que présentés en annexe,

- **autorise** son Président à signer lesdits avenants,

- **autorise** son Président à lancer des négociations avec Monsieur le Maire de Richardménil portant sur le montant du loyer.

DÉLIBÉRATION N° D2018_019 SORTIES DE L'ACTIF

Le Bureau du conseil d'administration,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- **autorise** la vente, donation ou destruction des matériels tels que détaillés dans le tableau joint à la présente délibération,

- **autorise** leur sortie de l'actif.

DÉLIBÉRATION N° D2018_020 AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LE SDIS 57 RELATIVE À L'ORGANISATION DU CONCOURS POUR L'ACCÈS AU GRADE DE CAPORAL.

Le Bureau du conseil d'administration,

Vu la délibération du Conseil d'Administration du SDIS 57, en date du 19 décembre 2017, autorisant son Président du Conseil d'Administration à signer la convention,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- **autorise** la signature de la convention avec le SDIS 57 relative à l'organisation des concours de sapeurs-pompiers professionnels non officiers telle que présentée en annexe.

DÉLIBÉRATION N° D2018_021 AUTORISATION DE SIGNATURE DE MARCHÉS PUBLICS

Le Bureau du conseil d'administration,

Vu l'avis de la Commission d'appel d'offres en date du 26 février 2018,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- **autorise** son Président à signer le marché public n°54-17-11 relatif à la fourniture de pièces détachées automobiles et équipements divers de la manière suivante :

- Lot n°5 : Fourniture de pièces détachées automobiles pour véhicules de marque MERCEDES attribué à la Société PAUL KROELY pour les prix unitaires présentés en annexe, pour un montant estimé de 200 000 € HT pour toute la durée du marché, soit trois ans à compter de sa notification.
- Lot n°6 : Fourniture de pièces détachées automobiles pour véhicules de marque RVI attribué à la Société BERNARD TRUCKS LORRAINE pour les prix unitaires présentés en annexe, pour un montant estimé de 600 000 € HT pour toute la durée du marché, soit trois ans à compter de sa notification.
- Lot n°7 : Fourniture de pièces détachées automobiles pour véhicules de marque SCANIA attribué à la Société AMER POIDS LOURDS pour les prix unitaires présentés en annexe, pour un montant estimé de 450 000 € HT pour toute la durée du marché, soit trois ans à compter de sa notification.

ARRÊTÉS RÉGLEMENTAIRES



SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE MEURTHE-ET-MOSELLE



REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRETE SDIS N° DIRE 2018-1 MODIFIANT LA COMPOSITION DU COMITE TECHNIQUE COMMUN SPP-PATS DU SDIS DE MEURTHE-ET-MOSELLE ET ABROGEANT L'ARRETE N° 2017-1531 DU 4 MAI 2017

LE PRESIDENT du CONSEIL d'ADMINISTRATION

VU le code général des collectivités territoriales dans ses articles L 1424-1 et suivants et suivants ;

VU la Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations ;

VU les articles 32 à 33 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée ;

VU le décret n° 85-565 du 30 mai 1985 modifié relatif aux comités techniques ;

VU l'arrêté DIFAJE/ASS n° 969MCA15 du 12 mai 2015 de M. le Président du Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle portant désignation de **M. Gauthier BRUNNER**, Conseiller Départemental du canton du Meine-au-Saintois, en qualité de Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours ;

VU les procès-verbaux des élections des représentants des communes et des représentants d'EPCI au conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Meurthe-et-Moselle du 24 juin 2014 ;

VU le procès-verbal des élections des représentants du personnel au Comité technique commun SPP-PATS du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Meurthe-et-Moselle en date du 4 décembre 2014 ;

- ARRETE -

ARTICLE 1 : La composition du Comité technique commun SPP-PATS du SDIS de Meurthe-et-Moselle est fixée comme suit :

- ◆ **Président** : **M. Alain CASONI**, Conseiller Départemental du canton de Villerupt, Maire de Villerupt, ou son représentant.
- ◆ **Représentants des collectivités territoriales** :

● **Titulaires** :

- **M. Guy BOUVIER**, Maire d'Haroué,
- **M. Antony CAPS**, Vice-Président du Conseil Départemental, Conseiller Départemental du canton d'Entre Seille-et-Me Maire de Nomeny,
- **Mme Catherine KRIER**, Conseillère Départementale du canton du Grand Couronné,
- **Mme Sylvie BALON**, Vice-Présidente du Conseil Départemental, Conseillère Départementale du canton de Longwy,
- **Colonel Jérôme PETITPOISSON**, Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours.

● **Suppléants** :

- **Mme Audrey NORMAND**, Vice-Présidente du Conseil Départemental, Conseillère Départementale du canton du Neuves-Maisons,
- **M. Laurent TROGRIC**, Maire de Pompey,
- **Mme Catherine BOURSIER**, Conseillère Départementale du canton d'Entre Seille-et-Meurthe,
- **M. Luc BINSINGER**, Conseiller Départemental du canton de Jarville-la-Malgrange, Maire de Saint-Nicolas-de-Port,
- **M. Pascal SCHNEIDER**, Conseiller Départemental du canton de Neuves-Maisons,
- **Colonel Jean-Jacques HORB**, Directeur Départemental Adjoint des Services d'Incendie et de Secours.

◆ **Représentants des personnels sapeurs-pompiers professionnels :**

● **Titulaires :**

- **Sergent Sophie VAN ASSCHE**
- **Sergent-Chef Métin USTUN**
- **Sergent-Chef Thomas STUTZMANN**
- **Adjudant Christophe JANIN**
- **Lieutenant de 1^{ère} classe Bruno BERQUAND**
- **Sergent-Chef Jérôme PIERRE**

● **Suppléants :**

- **Sergent-Chef Patrick JACQUOT**
- **Sergent-chef Vincent BONVIN**
- **Adjudant-chef Damien FREZE**
- **Lieutenant de 1^{ère} classe Christophe JACOB**
- **Sergent-Chef Claude KRISNER**

ARTICLE 2 : L'arrêté n° 2017-1531 du 4 mai 2017 fixant la composition du Comité Technique commun SPP-PATS du SDIS de Meurthe-et-Moselle, est abrogé.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de NANCY, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 4 : M. le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des Actes Administratifs du SDIS.

Fait à NANCY, le 8 février 2018

Gauthier BRUNNER
Président du Conseil d'Administration du SDIS





REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRETE SDIS N° DIRE 2018-2 MODIFIANT LA COMPOSITION DU COMITE D'HYGIENE, DE SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL DU SDIS DE MEURTHE-ET-MOSELLE ET ABROGEANT L'ARRETE N° 2017-2346 DU 3 JUILLET 2017

Le PRESIDENT du CONSEIL d'ADMINISTRATION

VU le Code général des collectivités territoriales dans ses articles L 1424-1 et suivants et R 1424-1 et suivants ;

VU la Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU la loi n° 2004-811 de modernisation de la sécurité civile ;

VU le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la Fonction Publique Territoriale ;

VU le décret n° 85-565 du 30 mai 1985 modifié relatif aux comités techniques des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;

VU l'arrêté DIFAJE/ASS n° 969MCA15 du 12 mai 2015 de M. le Président du Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle portant désignation de **M. Gauthier BRUNNER**, Conseiller Départemental du canton de Meine-au-Saintois, en qualité de Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours ;

VU la délibération du CASDIS n° 2014-72 du 9 juillet 2014 portant fixation du nombre de représentants au Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail ;

VU les procès-verbaux des élections des représentants des communes et des représentants d'EPCI au conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Meurthe-et-Moselle du 24 juin 2014,

VU le procès-verbal des élections des représentants du personnel au comité technique en date du 04 décembre 2014 dénombant le nombre de voix obtenues par les organisations syndicales Avenir-Secours, CGT, SA-SPP-PATS et SNSPP-PATS ;

CONSIDERANT la décision du Président du CASDIS du 9 décembre 2014 établissant la liste et le nombre de sièges attribués aux organisations syndicales Avenir-Secours, CGT, SA-SPP-PATS et SNSPP-PATS pour siéger au Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail ;

CONSIDERANT les désignations effectuées par les organisations syndicales Avenir-Secours, CGT, SA-SPP-PATS et SNSPP-PATS ;

- ARRETE -

ARTICLE 1 : La composition du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Meurthe-et-Moselle est fixée comme suit :

1) Président : M. Alain CASONI, Conseiller Départemental du canton de Villerupt, Maire de Villerupt,

2) Représentants de l'administration :**Titulaires :**

- Mme Sophie MAYER, Conseillère Départementale du canton de Nancy 1,
- M. Anthony CAPS, Vice-Président du Conseil Départemental, Conseiller Départemental du canton d'Entre Seille-et-Meurthe, Maire de Nomeny,
- M. Michel MARCHAL, Conseiller Départemental du canton de Baccarat, Maire de Bures,
- Mme Sylvie BALON, Vice-Présidente du Conseil Départemental, Conseillère Départementale du canton de Longwy,
- Colonel Jérôme PETITPOISSON, Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours.

Suppléants :

- Mme Audrey NORMAND, Vice-Présidente du Conseil Départemental, Conseillère Départementale du canton de Neuves-Maisons,
- M. Laurent TROGRIC, Maire de Pompey,
- Mme Catherine BOURSIER, Conseillère Départementale du canton d'Entre Seille-et-Meurthe,
- Mme Rose-Marie FALQUE, Conseillère Départementale du canton de Baccarat, Maire d'Azerailles,
- M. Christopher VARIN, Conseiller Départemental du canton de Lunéville 1,
- Colonel Jean-Jacques HORB, Directeur Départemental Adjoint des Services d'Incendie et de Secours.

3) Représentants du personnel :**Titulaires :****Suppléants :**

- Infirmier-Hors-classe Christophe JEANBERT	- Capitaine Geoffrey BAULIN
- Commandant Alexandre FEIVET	- Lieutenant de 1° cl Thierry ROUSSEL
- Sergent-chef Jérôme PIERRE	- Sergent-chef Thibaut MARANGE
- Sergent-chef Patrick JACQUOT	- Sergent-chef Vincent BONVIN
- Adjudant-chef Olivier GAILLARD	- Sergent-chef Metin USTUN
- Sergent Sophie VAN-ASSCHE	- Adjudant-chef Patrick KEMPF
- Adjudant Christophe JANIN	- Adjudant-chef Nicolas RAVAL
- Adjudant-chef Damien FREZE	- Sergent-chef Thomas STUTZMANN

4) Membres de droit à voix consultative :

- Médecin-chef du SDIS ou son représentant
- Médecin du service de médecine préventive ou son représentant.

5) le Chef du bureau Départemental de Santé et Sécurité en Service, Service de Santé et de Secours Médical, chargé du secrétariat administratif du Comité ou son représentant.

ARTICLE 2 : Le précédent arrêté n° 2017-2346 du 3 juillet 2017 fixant la composition du Comité d'Hygiène et de Sécurité commun du SDIS de Meurthe-et-Moselle est abrogé.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de NANCY, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 4 : M. le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du S.D.I.S.

Fait à NANCY, le 8 février 2018

Gauthier BRUNNER
Président du Conseil d'Administration du SDIS.



REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRETE SDIS N° DIRE 2018-3 MODIFIANT LA COMPOSITION DU COMITE CONSULTATIF DEPARTEMENTAL DES SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS de MEURTHE-ET-MOSELLE ET ABROGEANT L'ARRETE N° 2017-1546 DU 4 MAI 2017

LE PRESIDENT du CONSEIL d'ADMINISTRATION

VU le code général des collectivités territoriales dans ses articles L 1424-1 et suivants et R 1424-1 et suivants ;

VU le décret n°-2013-412 du 17 mai 2013 relatif aux sapeurs-pompiers volontaires ;

VU l'arrêté du 7 novembre 2005 portant organisation du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires ;

VU l'arrêté DIFAJE/ASS n° 969MCA15 du 12 mai 2015 de M. le Président du Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle portant désignation de **M. Gauthier BRUNNER**, Conseiller Départemental du canton du Meine-au-Saintois, en qualité de Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours ;

VU les procès-verbaux des élections des représentants des communes et des représentants d'EPCI au conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Meurthe-et-Moselle du 24 juin 2014 ;

VU le procès-verbal des élections des représentants des sapeurs-pompiers volontaires au Comité Consultatif Départemental des Sapeurs-Pompiers Volontaires du 24 juin 2014 ;

- ARRETE -

ARTICLE 1 : Le Comité Consultatif Départemental des Sapeurs-Pompiers Volontaires du Service Départemental d'Incendie et de Secours est composé comme suit :

1) Président : **M. Gauthier BRUNNER**, Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours ;

2) Représentant du Président : **M. Michel MARCHAL**, Conseiller Départemental du canton de Baccarat, Maire de Bures.

3) Représentants de l'administration :

Titulaires :

- **M. Alain CASONI**, Conseiller Départemental du canton de Villerupt, Maire de Villerupt,
- **M. Guy BOUVIER**, Maire d'Haroué,
- **M. Antony CAPS**, Vice-président du Conseil Départemental, Conseiller Départemental du canton d'Entre Seille-et-Meurthe, Maire de Nomeny,
- **Mme Catherine KRIER**, Conseillère Départementale du canton du Grand Couronné,
- **Mme Sylvie BALON**, Vice-Présidente du Conseil Départemental, Conseillère Départementale du canton de Longwy,
- **Colonel Jérôme PETITPOISSON**, Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours.

Suppléants :

- Mme Audrey NORMAND, Vice-Présidente du Conseil Départemental, Conseillère Départementale du canton de Neuves-Maisons,
- M. Laurent TROGRIC, Maire de Pompey,
- Mme Catherine BOURSIER, Conseillère Départementale du canton d'Entre Seille-et-Meurthe,
- M. Luc BINSINGER, Conseiller Départemental du canton de Jarville-la-Malgrange, Maire de Saint-Nicolas-de-Port,
- M. Pascal SCHNEIDER, Conseiller Départemental du canton de Neuves-Maisons,
- Colonel Jean-Jacques HORB, Directeur Départemental Adjoint des Services d'Incendie et de Secours.

4) Représentants des Sapeurs-Pompiers Volontaires :

Titulaires :

- Capitaine Jean-Marc PRIBYL,
- Capitaine Daniel THOMASSIN,
- Infirmière Mélissa VANGHELUWE,
- Adjudant-Chef Laurent ROUYER,
- Adjudant Gérald VIAL,
- Caporal-Chef Francis TSCHEILLER,
- Sapeur de 1° classe Anthony PAVY.

Suppléants :

- Capitaine André GACHENOT,
- Capitaine Gilles DENIS,
- Infirmière Lydie DONNATE,
- Lieutenant Paulo DE SOUSA,
- Sergent-Chef Robert TOTA,
- Sergent Florian ROBERT,
- Sapeur de 1° classe Jordan HENRION.

5) Membres de droit :

- Médecin-chef du SDIS ou son représentant,
- Président de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers.

ARTICLE 2 : L'arrêté n° 2017-1546 du 4 mai 2017 fixant la composition du Comité Consultatif Départemental des Sapeurs-Pompiers Volontaires, est abrogé.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de NANCY, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 4 : M. le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du S.D.I.S.

Fait à NANCY, le 8 février 2018

Gauthier BRUNNER
Président du Conseil d'Administration du SDIS.



REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRETE N° 18-1 FIXANT LA LISTE DES INFIRMIERS HABILITES METTRE EN ŒUVRE LES PROTOCOLES INFIRMIERS DE SOINS D'URGENCE

LE PRESIDENT du CONSEIL d'ADMINISTRATION

Vu le code général des collectivités territoriales notamment ses articles L 1424-1 et suivants et R 1424-1 et suivants,

Vu le code de la sécurité intérieure notamment ses articles L.723-1 et suivants et R.723-1 et suivants,

Vu le code de la Santé Publique, notamment ses articles R4311-7, R4311-14

Vu l'arrêté du 24 avril 2009 (NOR : IOCE0907984A) relatif à la mise en œuvre du référentiel portant sur l'organisation du secours à personne et de l'aide médicale urgente,

Vu la circulaire DGOS/R2/DGSCGC/2015/190 du 5 juin 2015 relative à l'application de l'arrêté du 24 avril 2009 déterminant la mise en œuvre du référentiel portant sur l'organisation du secours à personne et de l'aide médicale urgente.

Vu la note d'information DGOS/R2/2016/244 du 22 juillet 2016 relative aux protocoles Infirmiers de Soins d'Urgence (PISU),

SUR proposition du Médecin-Chef,

- ARRETE -

ARTICLE 1 : Les membres du Service de Santé et de Secours Médical du Service Départemental d'Incendie et de Secours dont les noms et affectations suivent, sont habilités à la mise en œuvre des Protocoles Infirmiers de Soins d'Urgence :

ANNABI Samia	CS Pompey
AUBERTIN Clément	CI Joffre
BEAUCHET Céline	CS Jarny
BEAUCHET Jean Christophe	CSP Toul
BERTRAND Cyrielle	CSP Lunéville
BICKAR Anne	Groupement Nancy
BISTORY Charlène	CSP Longwy
BIGNOLI Mélissa	CS Villerupt
BLANCK Emilie	CS Saint Nicolas de Port
BOISSEAU Valérie	CSP Pont a Mousson
BOURGON Damien	CSP Lunéville
BOUVIER Emerick	Groupement Nancy
BRENEUR Léa	CPII Mancieulles

BURTIN Fanny	CSP Lunéville
CAMUS Théroigne	CSP Lunéville
CARLINET Robin	CS Pompey
CARVALHO Vanessa	CPII Viviers/Chiers
CHERPITEL Aline	CPII Allamps
CLAUDEPIERRE Christine	CPII Herbéviller
COLLINGRO Amandine	CI Vandoeuvre
CORTES Karine	CSP Toul
CORZIN Emilie	CS Trieux Tucquegnieux
CUNY Perrine	CSP Lunéville
DAISE Jean Sébastien	CI Gentilly
DARTOY Eric	CS Saint Nicolas de Port
DE BRESSING Samira	CSP Longwy
DENISART Elodie	CS Collombey les Belles
DEVIIENNE Isabelle	CPII Pagny sur moselle
DONNATE Lydie	CI Joffre
DREYER Elodie	CPII Herbéviller
ELOY Daphné	CPII Hatrize
FAILLY Vincent	CS Collombey les Belles
FRANCESCATO Francine	CSP Briey
GARDEL Perrine	CS Vezelise
GAZEAU Jennifer	CSP Pont a Mousson
GENELOT Corinne	CS Cirey Sur Vezouze
GERARDIN Fanny	Groupement Lunéville
GORREX Eric	CI Tomblaine
GRANDJEAN Lydie	CS Baccarat
GUERIN Elise	CI Gentilly
GUERIN Laura	CI Vandoeuvre
HOLTZ Marine	CS Longuyon
IOCHUM Rachel	CSP Pont a Mousson
JOLLY BERAUD Vanessa	CPII Viterne
JOSSE Morgane	CS Neuves Maisons
KEMPF Lucie	CI Gentilly
KIEFER Estelle	CS Audun le Roman
KLEIN Virgile	CSP Pont a Mousson
LABE Aurélie	CSP Toul
LALLEMAND Déborah	CPII Marainviller
LANE Hugues	CSP Briey
LEBRETON Céline	CI Joffre
LECOMTE Léa	CS Baccarat
LEONARD Sylvie	CSP Briey
MAFFEIS Sarah	CSP Pont a Mousson
MERGER Florian	CSP Pont a Mousson
MOITRIER Thomas	CI Tomblaine
MOUDJED Abdel Aziz	CI Gentilly
NIQUEL Christophe	CI Gentilly
OBERMEYER Ludivine	CSP Lunéville
PARMANTIER Damien	CI Gentilly
PEREZ Gautier	CI Vandoeuvre
PETREMENT Stéphanie	CSP Longwy
PIERROT Sandra	CS Neuves Maisons
PIERSON Magali	CPII Tonnoy
POURRAT Laurent	Groupement Lunéville
RAFFIN BACHER Catherine	CI Vandoeuvre

REMY Delphine	CSP Longwy
REOT Sophie	CPII Einville au Jard
ROBERT Véronique	CSP Toul
SAINT DIZIER Lucile	CPII
SCHEFFER Marie Hélène	CSP Toul
STAGNO Marie	CSP Pont a Mousson
THIEBAUT Kevin	CS Saint Nicolas de Port
THOMAS Lucie	CPII Lenoncourt
TRALBAUT Clémence	CS Pompey
VENTRELLA Odile	CI Gentilly
VIGNOLA Marine	CI Tomblaine
VILLERMIN Elise	CI Tomblaine
WEBER Sébastien	CSP Longwy
WEISSER DURAND Sophie	CI Vandoeuvre
WUCHER Nicolas	CS Vezelise
ZIMMERMANN Laura	CS Piennes

ARTICLE 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de NANCY, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 3 : Le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours et le Médecin Chef du Service de Santé et de Secours Médical sont chargés de l'exécution du présent arrêté dont une copie sera adressée au SAMU de Meurthe et Moselle.

ARTICLE 4 : Cet arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du Service départemental d'incendie et de secours de Meurthe-et-Moselle.

Fait à NANCY, le 7 février 2018

Colonel Jérôme PETITPOISSON,
 Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours,
 Chef de corps